



Compte courant d'associé

Par **Loïsa**, le **05/10/2024** à **14:12**

Bonjour à tous,

Je me permets de partager ma situation concernant un investissement en compte courant d'associé, espérant recevoir des conseils ou des expériences similaires.

En décembre 2022, j'ai investi 180 000 euros dans une société sous forme de compte courant d'associé, dont 100 000 euros devaient être bloqués sur un compte DAT pour garantir mon remboursement, prévu au plus tard en décembre 2023 et qui ont été dépensés par le président sans mon accord. Cependant, le président de la société a eu un AVC en mai 2024, et il semble incapable de gérer la société.

Depuis, je n'ai reçu aucune réponse à mes courriers, notamment celui envoyé le 9 août 2024, où je demandais le remboursement de ces fonds. Actuellement, je suis inquiète de ne jamais revoir mon investissement. Mon compagnon, qui détient également une part de la société, souhaite reprendre l'entreprise avec une nouvelle orientation, mais je me demande si cette démarche est viable et si je devrais accepter une clause d'abandon pour maximiser mes chances de récupérer une partie de cet investissement. (Héritage)

Je suis dans une situation financière difficile, étant au RSA et ayant déjà aidé financièrement mon compagnon. Je ne sais pas quelles options juridiques s'offrent à moi pour récupérer cet argent.

Merci d'avance pour vos conseils et votre soutien.

Par **Marck.ESP**, le **05/10/2024** à **18:19**

Bonjour et bienvenue

Envoyez une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception à la société, exigeant le remboursement des fonds. Cela formalise votre demande et est utile en cas de procédure judiciaire ultérieure.

Pour cette procédure judiciaire, si aucune solution amiable n'est trouvée, vous pouvez envisager de saisir le tribunal de commerce pour obtenir le remboursement de votre compte courant d'associé. Un avocat spécialisé en droit des affaires pourra vous assister dans cette démarche.